

les droits d'autres groupes minoritaires seraient relégués au deuxième rang.

J'aimerais dire quelques mots au sujet d'un autre groupe minoritaire dont je fais partie. Il n'est pas aussi petit ou aussi impuissant que les autres dont j'ai parlé. Il a toujours hésité à donner son avis, peut-être un peu par crainte. Il n'a cependant pas les mêmes droits de donner son avis au cours du débat sur la constitution que d'autres minorités. Je veux parler du tiers des Canadiens qui n'ont pas hérité de ce magnifique pays du fait de leur naissance, en l'occurrence, les néo-Canadiens. Tous et chacun d'entre nous à la Chambre, mis à part mon ami de l'Arctique, avons fait partie à un moment où à un autre de ce groupe minoritaire, ou alors nos ancêtres en ont fait partie. Les immigrants sont venus ici pour différentes raisons, la plupart pour des raisons économiques qui les ont obligés à émigrer. Mais, dans bien des cas, c'était pour échapper aux persécutions ou aux tensions politiques. Ils sont venus chercher au Canada la liberté politique. En acceptant la citoyenneté du pays, ils avaient l'impression de conclure un contrat. Ils fournissaient les biens qu'ils avaient apportés avec eux, comme l'instruction, et les spécialisations qu'ils avaient acquises avant d'immigrer et qui avaient été payées par d'autres. Ils s'engageaient à adopter les coutumes et les modes de vie qu'ils trouvaient au Canada à leur arrivée. En retour, ils attendaient le genre de liberté qui existe ici, le genre de démocratie que le monde entier nous envie et qui allaient leur être assurées non seulement pour le reste de leur vie mais pour celle de leurs enfants également. Ainsi leur enjeu est très clair. Ils ont conclu un contrat; et moi-même, qui fais partie de ce groupe minoritaire, je pense que ce contrat est sur le point d'être résilié.

● (2150)

Comme je l'ai dit plus tôt, la plupart de ces gens sont venus de pays qui ont une charte des droits dans leur constitution. Peut-être que la charte des droits la plus belle et la plus philosophique est celle qui se trouve dans la constitution de l'Union soviétique. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela ne veut rien dire à moins qu'elle ne soit aussi inscrite dans le cœur et dans l'esprit des gens qui se côtoient. Les immigrants s'attendaient à être acceptés à part entière comme membres égaux de la société et ne pensaient pas être désavantagés à cause de leur race, de leur religion ou de leur couleur. Le député de Nickel Belt (M^{me} Erola) a parlé en termes enflammés des immigrants qu'elle a connus ainsi que de la discrimination dont il ont été victimes. Eh bien, monsieur, l'inscription des droits ne peut susciter rien d'autre que des attentes qui sont parfois déçues. Par exemple, que signifie la liberté de religion pour certains d'entre nous? Est-ce que cela signifie qu'une famille d'immigrants arrivant de l'Inde peut apporter avec elle sa vache sacrée et la promener dans la rue Yonge à Toronto? Bien sûr que non.

Je puis dire en toute honnêteté et en toute vérité que je n'ai jamais été victime de discrimination. Mais du premier jour où je suis arrivé ici mon attachement au pays a été absolu. Je n'avais nulle illusion de pouvoir faire instruire mes enfants dans ma langue maternelle. Je n'avais nulle illusion de pouvoir toujours continuer à pratiquer ma culture. Je savais que j'avais

La constitution

à m'adapter au courant principal de la vie canadienne. C'est même pour cela que je suis venu ici. Bien sûr j'ai connu des cerveaux étroits à l'égard desquels il faut faire preuve de charité et de compréhension, et ce n'est sans doute que mes enfants qui deviendront membres à part entière de cette société.

Et pour comprendre la générosité de ce pays, il n'est que de considérer mon exemple. Me voici moi, député au Parlement. Si quelqu'un m'avait dit à Halifax, ce 15 octobre où je suis débarqué à l'âge de 19 ans, qu'un jour le jeune immigrant que j'étais deviendrait député, je lui aurais ri au nez.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Il y a néanmoins des membres des minorités ethniques de ma circonscription qui font tous les jours l'objet de discrimination, qui en ont été victimes après la première grande guerre puis après la deuxième, et même entre les deux. Et la raison de cette discrimination qui s'exerce parfois, c'est que ces personnes ont des attentes déraisonnables quant aux relations entre le pays natal et le nouveau, et quant à leurs relations avec le pays d'adoption.

L'immigrant sait mieux que personne que ce n'est pas avec des lois qu'on changera l'attitude des gens. S'il est des gens tolérants à l'égard des esprits étroits et obtus, c'est bien nos immigrants. Ils savent que seul le temps arrange les choses et qu'on n'a pas d'autres droits que ceux qui sont gravés dans le cœur et dans l'esprit de ceux avec lesquels on vit, de ses voisins, des membres de la collectivité à laquelle on appartient. Ce n'est pas en votant des lois qu'on aidera l'immigrant ou l'Indien à s'habituer au fanatisme et à l'indifférence.

Et que peut-on faire d'autre au gouvernement que de consacrer des droits? Nos pouvons créer un climat qui fasse disparaître les attitudes d'hostilité. Nous pouvons nous affirmer dans le domaine de l'enseignement. Lorsque je suis arrivé au Parlement en 1972, le multiculturalisme était l'une des marques distinctives de notre pays. Aujourd'hui, on semble dire que le multiculturalisme est un objectif secondaire, que seulement deux cultures et deux langues ont un statut officiel et que les autres occupent un rang secondaire.

Monsieur l'Orateur, je sais que mon temps de parole tire à sa fin, mais permettez-moi de vous lire une déclaration de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui, en 1969, déclarait, et je cite:

Il faut être au gouvernail pour être conscient des déplacements qui se produisent. Je sais que nous avons donné un coup de barre, que les flots et la mer commencent à céder; mais peut-être l'observateur, assis sur le pont à déguster son thé, croit-il toujours voir le même horizon, sans soupçonner qu'il se retrouvera peut-être accostant dans une île différente de celle vers laquelle il croyait naviguer...